

BELSENTES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} juillet 2020

Présents : Raymond FAYARD, Lionel ARGAUD, Francine BALTASSAT, Françoise BLACHE, Luc BLANC, Dominique BRESSO, Sylvia CHABAL, Laurence CHIROL, Christian CROS, Hélène FISCHER, Laetitia REYNAUD, Nadia RIBEYRE, Elisabeth ROSSITER, Lucas TEYSSEIRE-ALLIRAND, Maxime VILLE

Absents représentés : Olivier COCHE représenté par Lionel ARGAUD, Colette DARTOIS représentée par Raymond FAYARD, Monique ROZNOWSKI représentée par Elisabeth ROSSITER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
M. TEYSSEIRE-ALLIRAND est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 19h.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 12 juin 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Vote des budgets primitifs

A- Budget général

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	826 549.74 €	826 549.74 €
Section d'investissement	1 560 347.60 €	1 560 347.60 €
TOTAL	2 386 897.34 €	2 386 897.34 €

Sur les résultats 2019, pour les communes de même strate de population (entre 500 et 1000 habitants) on remarque que :

- Le produit des impôts locaux est dans la moyenne nationale.
- Les ressources tirées des services (locations, etc.) sont supérieures à la moyenne nationale des communes (94€ par habitant contre 60€).
- Les charges de personnel sont également inférieures à la moyenne nationale.
- Les autres charges sont supérieures (320€ par habitant contre 200€), mais cela s'explique par une dépense exceptionnelle de remboursement d'expertise et l'importance des voiries et des bâtiments sur la commune.
- Le volume des remboursements d'emprunts s'élève à 82€ par habitant (contre 88€ au niveau national 116€ dans les départements).
- La capacité d'autofinancement de la commune s'élève à 335€ par habitant, soit 225€ de plus que la moyenne nationale des communes.

Le percepteur fera une présentation détaillée des comptes de la commune à l'automne.

Un plan de gestion sur 20 ans du domaine forestier de la commune permet de prévoir à moyen terme les recettes liées à cette activité.

Pour rappel, le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées pour l'année 2020. Nous nous efforçons de contenir la dette et limiter nos emprunts. Nous cherchons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement sans réduire la qualité des services publics rendus par la commune.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

B- Budgets annexes

1) ECO HAMEAU

Le projet est à l'arrêt, en attente d'arbitrages au niveau du SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Section de fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	0€
<i>Recettes</i>	0€
Section d'investissement	
<i>Dépenses</i>	1697,34€
<i>Recettes</i>	1697,34€

Le budget annexe « ECO HAMEAU » est adopté à l'unanimité.

2) LOTISSEMENT

Section de fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	21 073,71€
<i>Recettes</i>	21 073,71€
Section d'investissement	
<i>Dépenses</i>	29 726,21€
<i>Recettes</i>	29 726,21€

Il reste un lot à vendre sur le lotissement. Il s'agit d'un lot regroupant deux anciennes parcelles mise en vente au prix forfaitaire de 25 000 euros. Ce budget ne peut pas être clôturé tant que l'ensemble des lots n'ont pas été vendus.

Le budget annexe « LOTISSEMENT » est adopté à l'unanimité.

3) ENERGIE

Section de fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	7840,26€
<i>Recettes</i>	7840,26€
Section d'investissement	
<i>Dépenses</i>	139 230,34€
<i>Recettes</i>	139 230,34€

Des dépenses d'investissement conséquentes sont prévues, ce qui justifie l'existence de ce budget annexe.

Le budget annexe « ENERGIE » est adopté à l'unanimité.

Afin d'assurer le financement de ce budget, le conseil décide à l'unanimité de transférer 100 000€ d'emprunt depuis le budget général

3- Adhésion au Fonds unique logement (FUL)

Le FUL est un fonds piloté et cofinancé à plus de 50% par le département. Son objectif est de faciliter l'accès et le maintien dans un logement de personnes rencontrant des difficultés pour le faire (loyers impayés, impossibilité de caution, ...).

2700 ménages en bénéficient dans le département en 2019, dont plusieurs dizaines au sein de la communauté de communes Val'Eyrieux. Une contribution de 0,4€ par habitant est demandée aux communes signataires, soit 220€ annuellement pour la commune.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4- Désignation du délégué du Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA)

Raymond FAYARD est désigné délégué à l'unanimité.

5- Membres de la commission délégation de services publics

Raymond FAYARD est élu président de la commission à l'unanimité.

Christian CROS, Hélène FISCHER et Maxime VILLE sont élus membres titulaires à l'unanimité.

Colette DARTOIS, Luc BLANC et André LADREYT sont élus membres suppléants à l'unanimité

6- Membres de la commission d'appel d'offres

Raymond FAYARD est élu président de la commission à l'unanimité.

Christian CROS, Hélène FISCHER et Maxime VILLE sont élus membres titulaires à l'unanimité.

Colette DARTOIS, Luc BLANC et André LADREYT sont élus membres suppléants à l'unanimité

7- Indemnités des maires délégués

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les indemnités suivantes :

- 15% de l'indice terminal de la fonction publique pour Christian CROS, maire délégué de la commune de Saint-Julien-Labrousse et adjoint
- 10% de l'indice terminal de la fonction publique pour Dominique BRESSO, maire délégué de la commune des Nonières

8- Régularisation foncière

Dans le cadre d'une vente de terrains et bâtiments au lieu-dit la Vialle, la présence d'un ancien chemin communal sur la parcelle nécessite une régularisation foncière. Le prix de vente de ce chemin, est proposé symboliquement à 0,15€ du mètre carré. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

9- Questions diverses

Commission vie scolaire et associations

- Une réunion s'est tenue avec les associations le 25 juin. Une seconde réunion est programmée le 13 juillet prochain.

Cette réunion a permis de faire le point sur les différents événements programmés par les associations du village. Les restrictions sanitaires actuelles ne permettent néanmoins pas pour celles-ci d'avoir une visibilité suffisamment claire pour les prochaines semaines et mois.

- Conseil d'école le 26 juin : 45 élèves sont attendus à la rentrée, dont 34 en primaire et 14 en maternelle. Pour s'adapter à ce déséquilibre, les espaces seront réorganisés, les CP (9 élèves) rejoindront les maternelles.

Commission voirie

Dans la perspective des travaux d'investissements pour l'aménagement de la voirie, comme par exemple pour la sécurisation des abords de l'école ainsi qu'au bourg de Saint-Julien-Labrousse notamment, des contrats publics sont en cours de passation.

La séance est levée à 22h30.